INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES

uniformation
#cohésionsociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Fiche pratique « PIC IAE »

Récapitulatif des principales informations dans le cadre du PIC IAE

Ainsi que les nouveautés demandées par la DGEFP à prendre en compte lors de la demande d'aide financière ou de la demande de remboursement en 2026

Vous retrouverez tous les éléments sur le site Internet :
Financements dans le cadre du Plan d'Investissement Compétences en faveur de l'insertion

Contexte de la demande de financement

1 mois AVANT
Demande d'Aide Financière (DAFU)

Espace privé
*Employeur/mes dossiers/saisir/**avant***

Avant le début de la formation

Action de Formation

Confirmation impérative du démarrage dès lors qu'elle est supérieure à 1 mois calendaire
(voir délai indiqué dans votre courrier d'accord)

Espace privé
employeur/nos échanges

1 mois APRES
Maximum
(risque clôture si aucun dossier saisi dans les délais)
Demande de remboursement (DR) suite à aide financière

Espace privé
*employeur/mes dossiers/saisir/**après***

Après la formation

En cas d'annulation de formation ou demande de report de formation, merci de **vous rapprocher de la délégation d'UNIFORMATION avant le départ en formation**

Structures, publics, dates et types de formations éligibles :

SIAE éligibles : ACI, Régies de quartier ou de territoire (portant un ACI, une AI ou EI) , les AI, EI, EBE et ACI/EI accompagnant les salariés en détention.

Types de contrats éligibles *:* salariés en insertion soit : CDDI, CDDU, CDI Inclusion, Contrat passerelle, CDI Conventionné et Contrat d'emploi pénitentiaire. [1]

[1] *Techniquement il n'est pas possible de mixer les contrats dans un même dossier, il convient donc de saisir une DAF distincte en fonction de chaque type de contrat (Ex : Pour une même formation, 5 salariés en CDDI, 2 en CDII et 3 en CDDU, il y aura donc 3 DAF différentes.)*

Calendrier *: Les demandes sont à déposer avant le 31/12/N pour des formations pouvant se dérouler jusqu'au 30/04/N+1.* *(NB : les demandes au fil de l'eau, pour les formations débutant dans les 4 mois suivants).*

Formations éligibles : Toute action éligible à la formation professionnelle permettant l'acquisition de compétences transférables, hors actions de sensibilisation et d'information [2]

Toutes les modalités pédagogiques FOAD, AFEST, formations internes ou dispensées par un organisme de formation obligatoirement certifié QUALIOPI.

Sans critères de volume horaire, dans la limite du calendrier de réalisation, c-a-d réalisées avant le 30 avril de l'année n+1.

[2] *à compter de 2026, les formations à la sécurité à la charge de l'employeur non inscrites/enregistrées et actives au RNCP ou au RS sont réputées non éligibles au PIC IAE **SAUF SI** l'employeur atteste que cette formation permet l'acquisition de compétences transférables utiles au projet professionnel du salarié*

Saisie d'une demande de financement

SAISIR UNE DAFU PIC IAE

Saisie d'une DAFU **par action ou par module** de formation,
en indiquant le nombre d'heures de la formation (sur la 1ère page du formulaire) quel que soit le nombre de stagiaires inscrits

- **Lors de la saisie des stagiaires,** Indiquer:
les dates de contrat des salariés couvrant la totalité de la formation

- **Lors de la saisie de l'action de formation, si vous avez plusieurs conventionnement IAE :**
Noter dans la case « Intitulé libre » l'agrément de la structure concernée: ACI / EI / AI

- **Saisir tous les postes de dépenses demandées** : coût pédagogique, rémunération et frais annexes

Nouveautés pour les EBE : Vous pouvez sélectionner désormais dans le menu déroulant le type de contrat « CDI conventionné » lors de la saisie de vos DAF (*plus besoin d'adresser l'attestation Employeur type de contrat)*

PIECES A JOINDRE

1- Si formation externe avec formateur QUALIOPI :

- Le **DEVIS de la formation** mentionnant :
 Le nombre d'heures théoriques (pas de prise en charge des heures de pratique)
 Le nombre exact de participants
 Le coût horaire par participant (pas de coût groupe ou forfait)
- Le **PROGRAMME détaillé** de la formation

2 - Si formation interne / AFEST

- Le **bulletin de salaire** du salarié enseignant en guise de coût pédagogique
- Le **programme de formation** mentionnant le nombre d'heures
- *Si AFEST* : le ***Protocole Parcours Individuel (PPI)***

(modèle disponible dans la rubrique mes dossiers/Documents Utiles)

Dans le cas d'une formation à la sécurité,
Joindre l'attestation d'éligibilité DGEFP *(Cf annexe)*
Dans le cas d'une formation relevant de la lutte contre l'illettrisme,
joindre un document de prépositionnement *(Cf annexe)*

Saisie d'une demande de remboursement

Pièces à joindre pour le règlement du COÛT PÉDAGOGIQUE

Formation externe :

- La facture, au nom de la structure, intégrant :
nombre de stagiaires,
volume horaire attesté,
cout pédagogique *(HT + TVA si appliquée+ TTC)*
- Le certificat de réalisation,
cacheté et signé par l'organisme de formation
(modèle disponible dans la rubrique mes dossiers /Documents Utiles)

NOUVEAU :
- Le devis ou la convention dûment signé(e)

Formation interne / AFEST :
- Le certificat de réalisation avec cachet et signature de l'employeur

NOUVEAU **:**
- Tous les bulletins de paie du salarié formateur couvrant la totalité de la période de formation

Pièces à joindre pour le règlement de la REMUNERATION

- Le dernier bulletin de salaire pour chaque salarié concerné

Si la mention du type de contrat est absente du BS, joindre l'attestation sur l'honneur de l'employeur (disponible dans la rubrique mes dossiers/Documents Utiles)

- Le contrat d'emploi pénitentiaire (si salarié en PPSMJ)

NOUVEAU :

vous devez désormais indiquer dans la DR la rémunération demandée, si celle-ci a été accordée au moment de la DAF : elle est à saisir **individuellement** sur l'onglet « Salarié » de la DR

Pièces à joindre pour le règlement des FRAIS ANNEXES

- Les notes de frais par stagiaire, signées par le salarié et l'employeur

(modèle disponible dans la rubrique mes dossiers /Documents Utiles)

- *OU*

- Les factures comptables d'hébergement, restauration et transport supportées par l'employeur et/ou le salarié

NB :
En cas de covoiturage entre les stagiaires, la note de frais doit m*entionner « co-voiturage », être au nom et signée par le stagiaire conducteur et porter les noms, prénoms, et signatures de tous les stagiaires passagers*

Les paniers-repas *(obligation de l'employeur) ne sont pas pris en charge.*

Les justificatif comptables (factures, ticket de transports, reçus de restaurant,…) sont à conserver en cas de contrôle

Annexe : formations concernées par les nouveaux documents à fournir

Formations à la sécurité relevant de l'obligation de l'employeur

Les formations qui font partie de cette exclusion théorique du cadre du PIC IAE, sont notamment :

- SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)
- HACCP (Hygiène alimentaire)
- Habilitations électriques
- Travail en hauteur
- Échafaudage
- CACES® et formations à la conduite d'engins
- Gestes et postures
- Prévention des risques/TMS/Accidents…
 (liste non exhaustive)

Ces thématiques ne peuvent donc être considérées comme éligibles au PIC IAE que si une attestation vient justifier que cette formation permet l'acquisition de compétences transférables utiles au projet professionnel du stagiaire.

(modèle téléchargeable sur le site Internet d'Uniformation).

Formations liées à la lutte contre l'illettrisme

Les formations soumises à la fourniture d'un pré-positionnement, tel que définies par la DGEFP et Uniformation , sont:

- Savoirs de base y compris le numérique
- Socles de compétences et de connaissance,
- Remise à niveau français,
- Compétences clés ou de base en français,
- Fondamentaux du français,
- Lutte contre l'Illettrisme,
- Parcours ABC,
- Les essentiels

MAIS pas : FLE, Alphabétisation, toute certification intégrant les compétences de base (CQP), CléA et toute remise à niveau en lien avec un métier, pour lesquelles aucun pré-positionnement n'est recquis.

Le document de pré-positionnement demandé peut être un outil interne à la structure, ou l'outil EVA de l'ANLCI par exemple.

NB : il convient de s'assurer de l'accord expresse du stagiaire pour la transmission de ce document (dans le cadre de la RGPD).